



Déclaration FSU
CHSCT A du 22 septembre 2020

La crise sanitaire a permis à l'instance CHSCT d'être pleinement investie par l'Académie de Lille, jouant son rôle de lanceur d'alerte, d'instance permettant les remontées de terrain même si nous regrettons encore et toujours que les avis et propositions du CHSCT ne soient pas instruits ou dans des délais tellement longs que la contribution de ces membres est obsolète. A ce titre, la délégation signale qu'elle n'a pas reçu les données quantitatives demandées et promises lors du CHSCT exceptionnel du 15 septembre.

Pour autant, avant la pandémie de Covid-19, notre ministère et notre académie avaient de nombreux sujets santé et conditions de travail à investir :

- nous commémorons dans quelques jours la disparition de notre collègue Christine Renon directrice d'école usée par ses conditions de travail,
- le plan de prévention des RPS doit être évalué avant de réengager de nouvelles mesures,
- l'accord pour l'égalité professionnelle qui doit être signé pour le 31 décembre a pris un retard considérable ce qui matérialise une fois encore l'écart entre les discours et engagements du chef de l'état, du premier ministre et de son gouvernement et les actes.

Nous vous avons alerté Mme la présidente la semaine dernière sur la non réponse à nos avis et sur la non publication de nos travaux. Nous avons dans notre déclaration liminaire du 1^{er} juillet alerté sur l'absence de documents de travail envoyés préalablement à l'instance. Nous devons aujourd'hui suivre les avis de 6 instances, pour lesquels nous avons reçu une réponse de l'administration ce matin. Comment dans ces conditions engager un dialogue constructif ?

Nous sommes conscients de la charge importante de travail relative à cette instance. Cette charge est pour nous en adéquation avec l'importance des enjeux. Par conséquent nous estimons que l'académie doit se doter de moyens supplémentaires pour répondre à ceux-ci. A ce titre, nous nous interrogeons sur l'absence d'un secrétariat dédié. Tous les travaux reposent sur le BDSI qui a une charge de travail considérable. De la même manière, l'année dernière nous avons évoqué la charge de l'ISST. La présentation de son programme de travail nous permet de rappeler l'engagement du secrétaire général pour déployer l'activité de l'ISST et le service de prévention. Où en sommes-nous ? L'urgence sanitaire ne doit pas éclipser le travail de long terme sur l'amélioration des conditions de travail mais bien au contraire elle en révèle l'urgence. Plus les conditions d'exercice et la qualité du travail sera garantie aux agents de notre ministère et de cette académie et plus ceux-ci seront à même de répondre aux exigences des situations complexes ou de crise sans engager pour cela leur santé. Nous rappelons d'ailleurs que les enquêtes des CHSCT participent à l'analyse des situations de travail dégradées et doivent permettre de faire évoluer les pratiques et les process de l'institution (c'était d'ailleurs inscrit dans les OSM ministériels de l'année dernière)

La question diverse de la FSU relative à l'enquête du CHSCT 59 mené dans un lycée de l'académie devrait être une occasion d'ouvrir une réflexion sur la gestion des situations problèmes et des situations de souffrance au travail. Réflexion à laquelle les représentants des personnels en CHSCT devront être pleinement associés.